COMPTE RENDU REUNION SYNDICALE
SIBEPOVI du JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à 18 h 30 heures, le **S**yndicat **I**ntercommunal des communes de **BE**rthecourt, **Po**nchon, **Vi**llers Saint Sépulcre, Heilles, Mouchy-le-Chatel s'est réuni à la Mairie de Berthecourt.

Etaient présents :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Berthecourt : Mesdames Autin, Bordères et Monsieur Callen	**Berthecourt** :
Ponchon : Mesdames Delaby et Lachapelle	**Ponchon** : Madame Suze
Villers Saint Sépulcre : Madame Clary Wawrin	**Villers Saint Sépulcre :** Monsieur Mayeux
Heilles Madame Lebel et Monsieur Thomas **Mouchy-le-Chatel** :	**Heilles :** Monsieur Fernet

Etaient absente excusée : Madame FAUQUEMBERGUE

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame BORDERES Lydia.
Madame Gaëlle LEBEL est désignée Secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu de réunion syndicale

Madame la présidente ouvre la séance et demande en premier point si des remarques, modifications ou amendements sont à formuler sur le CR de la séance du 30 septembre 2021.

Les élus à l'unanimité approuvent le CR tel qui le leur a été transmis.

ORDRE DU JOUR

1. **Décision modificative de transfert de fond** du chapitre 65 pour un montant de 39 459,44 € vers le chapitre 12 Charges du Personnel Rémunération principale)=> Approuvée à l'unanimité

2. **Approbation du nouveau règlement intérieur SIBEPOVI** transmis aux membres du conseil au préalable => Approuvé à l'unanimité

3. **Délibération concernant la prise de repas des animateurs sur leur temps de travail :** A ce jour, les animateurs mangent pendant leur service. Les repas sont fournis et facturés au SIBEPOVI. Abrogation de la délibération (du 18 mars 2010) les y autorisant => A l'unanimité, il est décidé que si les animateurs souhaitent prendre leur repas, ils devront à partir du 1er janvier 2022 le commander et le régler au préalable via PERISCOWEB. Il sera pris avant ou après le temps d'encadrement du repas des enfants.

4. **Abrogation de la délibération de décembre 2019 qui autorisait une animatrice à faire fonction de secrétaire comptable** => Approuvée à l'unanimité, il n'est pas prévu de recrutement à ce poste. Les tâches sont redistribuées et Mme Bourel, directrice du SIBEPOVI, assurera cette fonction.

DIVERS :

- **Appel d'offre en cours concernant le prestataire repas :** 3 réponses. CONVIVIO-EVO, NEWREST et la SAGERE. Plusieurs réunions de la commission « Appel d'offre » sont programmées pour analyse de l'AO. Le choix du futur prestataire sera délibéré lors de la prochaine réunion syndicale le 6 décembre.

- **Retour sur le sondage concernant la possible ouverture pendant la période des vacances de Noël** : Au vu des résultats, le SIBEPOVI sera ouvert la première semaine des vacances scolaires de 7h30 à 18h00 (17h00 le 24 décembre). Clôture des inscriptions le vendredi 10 Décembre 2021.

- **Concernant les indemnités IAT**: au vu de la situation financière du SIBEPOVI, la présidente et ses vice- présidents proposent le versement minimum aux salariés soit pour un temps plein 167,04 €/personne. Approbation du conseil. Les salariés seront réunis par Mme la présidente afin de leurs expliquer la situation.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Gaspillage alimentaire :** les repas seront facturés si commandés même en cas d'absence d'un professeur des écoles. Le SIBEPOVI est dans l'obligation de payer le prestataire, l'enfant peut consommer son repas sur le temps du midi. Voir règlement intérieur.

- **Question des parents d'élèves de Heilles :** l'ouverture du périscolaire de Heilles s'est fait avec 10 minutes de retard de façon répétée. => Proposition est faite de contacter le jour même la mairie et le SIBEPOVI afin d'informer du retard à l'ouverture.

- **Problème de comportement sur la commune de Ponchon à la cantin**e => les animateurs de Ponchon font partie du personnel communal, c'est à la commune de gérer les débordements des enfants.

- **Qui choisit les menus ?** => Il s'agit de la diététicienne du prestataire qui propose plusieurs choix.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h15